

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Andréanne Thibault**

<https://www.cadre21.org/membres/03b1e982c2a86095ec9b6477>

Date d'obtention : 2024-06-21 17:15:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention SEXTO est simple et rapide à utiliser pour les intervenants scolaires et permet de réduire le délai de traitement des dossiers de sextage dénoncés à l'école. De cette façon, nous sommes outillés et pouvons suivre une démarche claire et structurée face à ce genre de situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La méthode d'intervention SEXTO me permet de me sentir outillée et plus en confiance face au phénomène de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je m'assurerai en tout temps que les élèves se sentent respectés, en évitant notamment de consulter les images intimes et en intervenant rapidement et efficacement grâce à la trousse SEXTO.